



TEXTE ADOPTE n° 691
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

22 février 2007

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité relatif au
Corps européen et au statut de son Quartier général
entre la République française, la République fédérale
d'Allemagne, le Royaume de Belgique,
le Royaume d'Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 478 (2005-2006), 99 et T.A. 40 (2006-2007).

Assemblée nationale : 3562 et 3679.

Article unique

Est autorisée la ratification du traité relatif au Corps européen et au statut de son Quartier général entre la République française, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume de Belgique, le Royaume d'Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles le 22 novembre 2004, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2007.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3562.